

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 13 - Numéro 1 (septembre 2025)

C'est parti!

Une nouvelle année pleine de défis et d'opportunités



Dominique Sauvé

Nous y sommes! La rentrée est derrière nous, et déjà, chacune et chacun commencent à prendre ses marques. L'effervescence des débuts laisse place à l'élan du quotidien. Nouveaux élèves, nouvelles et nouveaux collègues et nouvelles dynamiques : nous avançons ensemble, portés par le changement et la volonté de bâtir quelque chose de fort.

Le SEBL se renouvelle une fois de plus

Notre syndicat n'échappe pas à cette dynamique. Cette année, en plus des 13 personnes fidèles qui poursuivent leur engagement, nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre au Comité exécutif.

Olivier Lamoureux, élu au printemps dernier, prend le relais de France-Dominique Béland au poste de vice-présidence à la vie professionnelle. Il entre en fonction à un moment crucial, alors que les consultations se multiplient et que les projets de loi viennent bousculer la *Loi sur l'instruction publique*. Olivier est un enseignant de français au secondaire qui a à cœur de porter les valeurs syndicales. Il sera là pour vous accompagner et il pourra compter sur notre appui!



Nous sommes à votre écoute!

Votre équipe est prête. Prête à vous représenter, à vous soutenir et à vous rencontrer. Que ce soit par des visites dans vos milieux, par téléphone, par courriel ou lors des assemblées générales (dont la première aura lieu **le lundi 22 septembre**), nous voulons être présents, visibles et actifs à vos côtés.

Votre voix compte et elle doit être entendue

Vous êtes près de 6900 membres. Au SEBL, nous sommes une dizaine. Pour que le lien soit fort, nous avons besoin de relais dans chaque établissement. Les personnes déléguées syndicales jouent un rôle essentiel : elles portent votre réalité et vos préoccupations. Leur engagement est précieux et nous mettrons tout en œuvre pour les soutenir. Chaque milieu mérite d'être représenté. Chaque voix mérite d'être portée.

Restez informés, restez connectés

Le journal *À propos* est là pour vous. Il regorge d'informations clés, de dossiers à suivre, de ressources utiles. Prenez le temps de le lire, de le partager, de vous en inspirer.

Cette année, plus que jamais, mobilisons-nous. Pour nos droits. Pour notre profession. Pour notre avenir commun. Le SEBL est là et ensemble, nous sommes plus forts.

Dominique Sauvé

Comité-école EHDAA



Marjolaine Landry

Quels services?
Pour qui?
À quels moments?
Où? Comment?
Quelles interventions
privilégier?
Comment prévenir?

L'organisation des services à l'école est au cœur de nos conditions d'exercice. Toutes ces questions sont traitées au sein du comité-école EHDAA. ATTENTION! C'est un comité consultatif qui doit rechercher le consensus et faire des recommandations à la direction. Il est d'autant plus important puisqu'il a un impact direct sur votre quotidien, dans vos classes. Les trois enseignantes ou enseignants faisant partie de ce comité doivent être élus par leurs pairs puisqu'elles et ils agissent ensuite à titre de représentantes et représentants pour tout le personnel enseignant de l'établissement.

Le comité a pour mandat de faire des recommandations sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage qui fréquentent l'établissement, et ce, en respect des besoins de l'équipe enseignante.

Les recommandations peuvent notamment porter sur :

- les besoins de l'école en rapport avec ces élèves;
- l'organisation des services;
- les critères d'utilisation;
- la distribution des services.

Première étape : l'analyse des besoins

Avoir accès à toute l'information pertinente permettra de dresser un portrait réel de l'école et ainsi faire de meilleures recommandations. Pour ce faire, le comité-école EHDAA devrait procéder, au début de l'année, à une collecte d'informations auprès des enseignantes et enseignants pour bien comprendre les besoins de leur milieu et ainsi trouver des solutions réelles. N'oubliez pas de remettre les noms des membres enseignants du comité à votre personne déléguée qui les remettra au SEBL.

Le SEBL est là pour vous soutenir : des [formations](#) sur les mandats du comité et sur les différentes mesures budgétaires sont offertes à la carte et peuvent se donner dans votre milieu. Soyez à l'affut, un nouveau *Guide sur le comité-école EHDAA* sortira sous peu. En attendant sa sortie, vous trouverez le Guide en vigueur en cliquant [ici](#).

COMITÉS SYNDICAUX : PARCE QUE LE SYNDICAT, C'EST VOUS!

La vie syndicale vous interpelle? Vous avez des idées et ne savez pas avec qui les partager? Vous avez le goût de faire bouger les choses? Vous voulez un syndicat à votre image?

Sachez qu'il existe plusieurs comités au sein du SEBL dans lesquels vous pouvez vous impliquer et qui vous permettront de vous initier au monde syndical. Peu importe le secteur dans lequel vous enseignez, peu importe votre statut d'enseignement, un de ces comités vous convient, c'est certain!

Nous avons besoin de personnes dynamiques qui ont le goût de faire avancer les choses. Osez faire le saut! L'élection des membres des comités se tiendra en présentiel lors de l'assemblée générale du 22 septembre prochain. Vous pouvez dès maintenant déposer votre candidature.



**INSCRIVEZ-VOUS
EN CLIQUANT**

→ **ICI** ←

Consultation collective



Thierry Lajeunesse



Olivier Lamoureux

Pour les enseignantes et enseignants ayant une aide à la classe, il faudra prévoir un moment dans la tâche dans la section des ATP afin de vous coordonner avec la personne en place.

Par le biais de l'organisme de consultation et de participation des enseignantes et enseignants (AG ou CCEE), la direction procède à la consultation sur toutes les activités professionnelles autres que les cours et leçons ou les activités de formation et d'éveil, soit :

- les activités de la tâche éducative et le temps nécessaire à leur réalisation;
- les autres tâches professionnelles, excluant le travail personnel (TP), et le temps nécessaire à la réalisation de chacune d'elles.

Cette consultation se fait annuellement et le temps nécessaire est établi en heures par année scolaire.

Il faut souligner l'importance de fractionner au maximum les éléments de la tâche pour tendre le plus possible vers le temps réel d'exercice pour chacun d'entre eux.

Ainsi, nous vous invitons à éviter les regroupements. Par exemple, il serait intéressant de subdiviser les types de rencontres ainsi que les éléments de base de la tâche enseignante comme la planification, la préparation du matériel, la correction, etc. Le fractionnement de la tâche vous permettra de mieux cibler les éléments qui ont pris plus de temps que prévu.

D'autres éléments aussi sont non négligeables et permettent de faire une différence au quotidien, notamment du temps reconnu pour suivre des formations. Il en va de même pour la période de disponibilité pour la suppléance dépannage, pour la consultation, etc.

Certains projets seront mis en place cette année? Intégrez du temps dans votre tâche! Vous prévoyez revoir vos normes et modalités d'évaluation? N'oubliez pas le temps nécessaire pour élaborer les propositions à soumettre à la direction. Vous n'avez pas terminé votre plan d'action pour le projet éducatif? Ajoutez aussi ce temps à votre tâche! Ces éléments prennent du temps et il est primordial que les minutes qui y sont consacrées soient reconnues à leur juste valeur. Le plan de lutte doit respecter un nouveau modèle fourni par le MEQ à compter de cette année, pensez-y! Du temps doit vous être reconnu si vous participez à sa rédaction.

Pour les enseignantes et enseignants ayant une aide à la classe, il faudra prévoir un moment dans la tâche dans la section des ATP afin de vous coordonner avec la personne en place.

Lors de la convention collective 2020-2023, la Fédération autonome de l'enseignement, de concert avec le comité national de concertation, avait élaboré le [Guide d'application de la tâche](#) selon le secteur d'enseignement. Il regorge d'informations pertinentes, n'hésitez pas à le consulter.

Arrangement local sur les coupures de traitement



Caroline Landry

Depuis 2024, le SEBL et le CSSMI ont convenu d'un arrangement local sur les coupures de traitement. Voici donc ce qui adviendra de votre paie si vous avez à vous absenter.

“ — **6-8.04**
La déduction de traitement en cas d'absence est de 1/384 par minute d'absence d'une tâche assignée et non déplacée. Cette déduction peut représenter plus de 384 minutes, dans certaines circonstances.
La coupure de traitement reflète la durée réelle de l'absence, selon les modalités prévues à l'article 5-11.08, ce qui implique qu'une coupure de traitement « à la période » est permise. — ”

“ — **5-11.08 Traitement des activités professionnelles lors d'une absence**
Dans l'esprit de l'annualisation de la tâche et du traitement des absences, seules les activités professionnelles assignées pourront faire l'objet d'une coupure de traitement en vertu de l'article 6-8.04 de l'entente locale, et ce, selon les modalités suivantes :
• D'une part, les activités professionnelles déplacées et reprises sont exclues de la coupure de traitement liée à l'absence. Ces activités sont déterminées après discussion entre l'enseignante ou l'enseignant et sa direction.
• D'autre part, les activités professionnelles non déplacées sont considérées non effectuées et donc, non reprises à un autre moment, par l'enseignante ou l'enseignant. L'absence sera alors considérée comme telle et la coupure de traitement sera appliquée. — ”

Lors d'une absence, le diviseur utilisé pour calculer la hauteur de l'absence sera de 384 minutes. Ainsi pour une absence de 85 minutes, la coupure sera de 0,22 journée. Ce calcul s'appliquera autant pour les absences tirées de la banque de maladie que pour celles des congés spéciaux (absence pour un rendez-vous chez une ou un spécialiste de la santé, par exemple). Certaines exceptions pourraient s'appliquer, notamment dans le cas d'une invalidité (plus de 5 jours).

Dorénavant, tous les éléments qui peuvent être déplacés et repris à un autre moment seront exclus de la coupure après discussion entre l'enseignante ou l'enseignant et la direction.

Éléments qui **NE PEUVENT PAS** être déplacés : cours et leçons, accueil et déplacement, surveillance et les rencontres ne pouvant être reportées.

Éléments qui **PEUVENT** être déplacés : récupération, travail de nature personnelle, certaines rencontres avec ou sans la direction, etc.

Ainsi, les éléments qui sont visés par une coupure sont exclusivement ceux qui ne peuvent pas être déplacés et repris à un autre moment. Dans le cadre de la professionnalisation de la tâche enseignante, tout autre élément pouvant être effectué à un autre moment est exclu d'une coupure. Pour les activités pouvant être déplacées à un autre moment, une discussion entre l'enseignante ou l'enseignant et la direction doit avoir lieu.

Nous vous invitons donc à inscrire à l'horaire uniquement les activités récurrentes tel que le prévoit la convention, soit les activités qui reviendront au même moment chaque semaine ou à chaque cycle de l'année.

En cas de difficulté d'application, n'hésitez pas à nous contacter!

L'importance de l'équipe syndicale

Il est important que chaque école et chaque centre soit représenté par une équipe syndicale complète, informée et à l'affût afin de conserver notre solidarité!

On connaît l'importance de la personne déléguée dans nos milieux. Cette personne, aussi dynamique soit elle, joue un rôle extrêmement exigeant et a besoin d'être supportée par une équipe de personnes déléguées substitués ainsi que par les autres enseignantes et enseignants de l'établissement.

D'ailleurs, on oublie trop souvent d'inclure à cette équipe syndicale les enseignantes et enseignants qui siègent dans des comités conventionnés (EHDAA, perfectionnement, CCEE et CÉ). En effet, ces personnes transmettent et défendent la position majoritaire de l'équipe au sein de leur comité et s'assurent, en collaboration avec la personne déléguée, que ces positions sont conformes aux conventions collectives.

Sachez qu'une formation sera offerte pour les nouvelles personnes déléguées. Celle-ci aura lieu en après-midi, avant l'APD d'octobre.

De l'argent pour les groupes à plus d'une année d'études



Olivier Lamoureux

Vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études? Celui-ci a été ouvert par le Service de l'organisation scolaire du CSSMI? Sachez que vous avez droit à une allocation en vertu de l'annexe XVI de la convention collective.

Chaque année, le montant avoisine les 600 \$ par classe. **Vous pouvez l'utiliser dès maintenant!** N'attendez pas de connaître le montant exact puisque ce dernier ne sera connu qu'autour du mois de février. Profitez-en dès aujourd'hui!

Que puis-je faire avec cette somme?

- Achat de matériel;
- Temps de libération afin de préparer du matériel ou pour de la formation.

Le choix vous appartient **exclusivement**.

Vous n'êtes pas certaine ou certain que vous avez droit à cette somme? N'hésitez pas à communiquer avec nous!

Perfectionnement



Caroline Landry

En 2024-2025, les [balises encadrant le perfectionnement](#) ont été entièrement revues. Les modifications apportées visent principalement à clarifier les démarches pour soumettre une demande de remboursement et à ajuster les modalités d'allocation.

Droits de scolarité

Savez-vous que si vous suivez des cours universitaires, vous pourriez recevoir un remboursement par le CSSMI ?

Pour présenter une demande de remboursement, vous devez envoyer toute la documentation ([formulaire RH-E-1213-DC-001](#), preuves d'inscription et de paiement) par courrier interne au Service des ressources humaines ou par courriel à mylène.pinonnault2@cssmi.qc.ca et ce, avant le 15 juin de l'année scolaire en cours. Il est important d'aller consulter les balises de fonctionnement pour les critères d'éligibilité.

Comité de perfectionnement de l'établissement

Ce comité joue un rôle important dans l'école. Chaque comité doit se doter de règles de fonctionnement adoptées par l'organisme de participation de son établissement (assemblée générale ou comité de consultation des enseignantes et enseignants). Ces dernières doivent inclure les modalités d'administration du budget de l'établissement.

Il est important de souligner que les règles de fonctionnement doivent rendre le perfectionnement accessible à l'ensemble du personnel enseignant.

Changement : le comité paritaire recommande de tendre vers une allocation maximale de 1500 \$ par enseignante et enseignant, tout en gardant une souplesse pour les activités de formation s'échelonnant sur plus d'une journée, et ce, sous réserve des sommes disponibles dans l'établissement.

Planification de la retraite



Caroline Landry

Séminaires de planification

L'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE) organise des séminaires de planification de la retraite pour l'année 2025-2026. Ces séminaires, très populaires, seront présentés en mode virtuel entre le 15 novembre 2025 et le 11 février 2026.

Si vous souhaitez vous inscrire, vous devez remplir ce [formulaire](#) avant le 4 octobre 2025. Dépêchez-vous, les places sont limitées! Prenez note que le SEBL assumera les coûts d'inscription de ses membres. Voici le contenu d'un séminaire virtuel :

- Samedi, de 8 h 30 à 12 h : les régimes de retraite
- Lundi, de 18 h à 19 h 30 : les finances
- Mercredi, de 18 h à 19 h 30 : les assurances

Vous êtes présentement en retraite progressive ou vous envisagez très sérieusement de prendre votre retraite d'ici le 30 juin 2027? Cet article s'adresse à vous!

ERRATUM! Lors de l'envoi du courriel d'invitation, une erreur s'est glissée. La formation sur les finances est bel et bien d'une durée de 1 h 30 et débutera à 18 h!

La trousse de l'APRFAE



Cette trousse est un incontournable pour bien préparer la retraite.

Présentée dans une enveloppe à l'effigie de l'Association des personnes retraitées de la FAE, la trousse est disponible au SEBL ainsi qu'en [version électronique](#). Plusieurs documents vous permettront de bien vivre cette transition. Les formulaires pour conserver l'assurance vie et adhérer au régime d'assurance maladie complémentaire s'y retrouvent.

Vous songez à prendre votre retraite d'ici 2 ans?

Au SEBL, un service est offert pour vous aider à estimer vos revenus de retraite et vous communiquer des informations supplémentaires.

Appelez Julie Meunier au 450 979-4613 afin de prendre un rendez-vous avec l'une de nos personnes conseillères.

PRÉSIDENTENCE D'ASSEMBLÉE

Le SEBL est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants qui aimeraient s'impliquer lors des assemblées syndicales.

Vous aimez que tout le monde puisse faire entendre sa voix? Vous souhaitez contribuer au bon déroulement des assemblées? La présidence d'assemblée est peut-être pour vous!

A cartoon illustration of a man with dark hair, wearing a white shirt and a tan jacket, holding a megaphone. Behind him are several yellow starburst shapes. A speech bubble originates from the megaphone.

**Psst! Il s'agit
d'une tâche
rémunérée.**

Une formation sera offerte à toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt. Inscrivez-vous! C'est sans obligation de présider les instances par la suite. La formation ainsi que la présidence d'assemblée sont ouvertes à toutes et tous. Il n'est pas nécessaire d'être une personne déléguée. C'est une autre façon de s'impliquer dans votre syndicat!

**Pour de plus amples
informations, écrivez à**

A simple, hand-drawn red arrow pointing downwards from the text above to the email address below.

caroline.landry@lesebl.ca

NOTRE ÉCOLE, on ♥ l'aime PUBLIQUE!

29 septembre au 5 octobre 2025

Du 29 septembre au 5 octobre prochain, nous aurons l'occasion de souligner la Semaine pour l'école publique! Maintenant plus que jamais, parce que le gouvernement coupe à qui mieux-mieux dans nos établissements, il est important de lui donner tout l'amour possible!

Au fil des générations, notre école publique a accompli de grandes choses :

- Elle incarne les idéaux de la justice sociale, de l'égalité et des rêves de notre société;
- Elle protège nos valeurs profondes en tant que société et elle est une fenêtre sur la culture;
- Elle permet d'apprendre le vivre-ensemble;
- Elle fait vivre notre société démocratique (qui, elle aussi, a bien besoin d'amour par les temps qui courent!)

En tant qu'enseignantes et enseignants, nous exerçons de grandes responsabilités envers elle. En soulignant son importance pendant cette semaine, nous rappelons au gouvernement son devoir que l'éducation publique doit devenir une réelle priorité de l'État québécois et qu'il doit faire en sorte de la protéger; pas de la charcuter pour atteindre des objectifs d'équilibre budgétaire.

Pour en faire la promotion, nous vous invitons à partager les publications de la FAE et à écouter le balado *À livre ouvert*. Vous y retrouverez notre affectueux porte-parole Simon Boulerice qui a la chance de réaliser des entrevues avec des personnalités qui ont connu l'école publique et qui y croient! Le SEBL, comme le veut notre tradition, ne sera pas en reste! Nous vous attendrons en grand nombre à notre fameux **5 à 7, à La Cage du Faubourg Boisbriand**, pour souligner la Journée mondiale des enseignantes et enseignants et fêter notre école publique.

**Simon
Boulerice**
porte-parole
de la SPEP



9 septembre 2025, à 16 h 15, au SEBL	Assemblée des personnes déléguées
17, 18 et 19 septembre 2025, à Granby	Conseil fédératif
19 sept. 2025	Date limite pour s'inscrire à <u>Simon dans ma classe</u> dans le cadre de la SPEP
22 septembre 2025, à 17 h 30, à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau	Assemblée générale
24 septembre 2025, à 16 h, au SEBL	Ateliers sur les États généraux du syndicalisme
29 septembre au 5 octobre 2025	<u>Semaine pour l'école publique</u>
1er octobre 2025, à La Cage du Faubourg Boisbriand	5 à 7 pour la Journée mondiale des enseignantes et enseignants
7 octobre 2025, à 13 h 30, au SEBL	Formation <u>Nouvelles personnes déléguées</u>
7 octobre 2025, à 16 h 15, au SEBL	Assemblée des personnes déléguées